

BIENVENUE SUR NOTRE NEWSLETTER -N°1

INFORMATIONS DIVERSES

Subvention : ANS

2019 :Bilan :

Redaction des bilans à transmettre à Kevin le 12/04 au plus tard.

2020 :Projets:

Ouverture des campagnes de subventions

N'hésitez pas à contacter Kévin Brasse :

Tel : 06.59.09.85.57

Mail : 6131000.kbrasse@ffhandball.net

Info COVID-19:

[Conseils-pour l'entraînement.pdf](#)

TABLEAU NOIR

Améliorer la progression

de la balle vers la cible (- de 12)

Tableau Alphabet pour

nos petits sportifs (-de 9)



ÉCOLE DE HAND, ÉCOLE DE LA VIE !

Commission Pôle Sport et Santé 31

De Xavier Segur

Le Carton Blanc

Gestion d'un contexte de commotions cérébrales
(en 2 parties)

Objectifs :

- Prendre conscience des enjeux de santé publique autour d'un contexte de commotions
- cérébrales notamment chez les plus jeunes
- Sensibiliser aux risques du « second impact »
- Eduquer et informer l'environnement des athlètes sur les signaux d'alerte
- Responsabiliser chaque intervenant de la chaîne sportive
- Proposer un dispositif applicable à tous les niveaux de jeu

Partie 1:

En pratique : [Quiz Commotion cerebrale](#)

La mise en place d'un protocole en cas de traumatisme à la tête pendant un match :



Les juges arbitres arrêtent le temps de jeu, signalent la situation avec le carton blanc et font entrer sur l'aire de jeu 2 personnes éligibles et autorisées.

Dans cette situation (arrêt de jeu et carton blanc), le juge arbitre s'assure que le signalement soit mentionné sur la FDME (case à cocher) sous son contrôle (nom du joueur, type de choc)

L'officiel responsable d'équipe décide, au vu des symptômes constatés et du protocole préconisé par la commission médicale nationale, s'il autorise son joueur à reprendre le jeu ou non pour le reste du match.

Si l'officiel responsable n'autorise pas le joueur à reprendre le jeu il doit en informer immédiatement les JA et les OTM, le joueur concerné quittera aussitôt le banc de remplacement.

La décision du responsable d'équipe est consignée sur la FDME par l'un des juges arbitres en fin de match (case « commentaire arbitre »)

Dans les 24 h 48 h suivant la remontée de la FDME signalant le carton blanc et la suspicion, un courriel type sera adressé au joueur concerné (et à ses représentants légaux si le joueur est mineur), avec copie au club et au médecin de ligue, pour l'informer des risques liés à la commotion cérébrale et l'inviter à aller consulter un médecin.

Pas d'interdiction de jouer pour les matchs qui suivent sauf bien sûr en cas de certificat de contre-indication temporaire transmis à la FFHAB par le joueur concerné ou son club : dans cette hypothèse la qualification sera suspendue dans Gesthand par la Commission médicale nationale